



L'usage de la marijuana à des fins non thérapeutiques : Considérations générales

Substance illicite la plus consommée au Canada, la marijuana impose un fardeau considérable aux systèmes sociaux, de santé et d'application de la loi au pays. Le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT) s'engage, au moyen de conseils et d'activités éclairés par des données probantes, à réduire et à prévenir les méfaits associés à la marijuana. Le CCLT se réjouit du dialogue continu encourageant l'adoption d'approches sanitaires, sociales et législatives efficaces en vue d'atteindre cet objectif.

Considérations

D'après les données disponibles, le dialogue continu sur la marijuana devrait tenir compte des considérations suivantes :

- La marijuana n'est pas une substance bénigne.
- L'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues de 2012 révèle que 8,4 % des Canadiens de 25 ans et plus et 20,3 % des Canadiens de 15 à 24 ans ont pris de la marijuana pendant la dernière année. Du côté des jeunes, le taux de consommation est en baisse depuis 2008, mais reste environ 2,5 fois plus élevé que celui des adultes.
- Les jeunes sont plus susceptibles de subir des méfaits associés à l'usage de marijuana. Une corrélation a été établie entre une consommation fréquente ou précoce, d'une part, et un risque accru d'épisode psychotique ou de schizophrénie, de déficience des fonctions cognitives, de troubles de santé physique, comme les maladies respiratoires, et de rendement scolaire moindre. Ajoutons que des données de plus en plus nombreuses indiquent qu'une forte consommation chronique de marijuana altère les caractéristiques structurelles du cerveau.
- Comme la marijuana a des effets néfastes sur l'attention, la coordination et le contrôle moteur, le risque d'avoir un accident de la route en est augmenté. La marijuana au volant est particulièrement préoccupante chez les jeunes : en effet, ils sont les plus susceptibles de consommer de la marijuana et sont déjà plus à risque d'avoir un accident de la route. Ce risque est influencé par les perceptions du public, qui croit que conduire après avoir pris de la marijuana est sécuritaire (surtout par rapport à l'alcool au volant) et que les policiers n'ont aucun moyen pour détecter l'affaiblissement des capacités par la marijuana.
- Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 1,3 % des Canadiens de 15 ans et plus satisfaisaient aux critères d'abus de marijuana ou de dépendance à cette substance en 2012, soit près du double de la proportion de personnes ayant abusé d'autres drogues ou ayant une dépendance à d'autres drogues (0,7 %).
- Il existe un lien entre la prise de marijuana pendant la grossesse et des effets néfastes subtils sur les fonctions cognitives, le comportement, la consommation de substances et la santé mentale de l'enfant.



- L'usage de marijuana à des fins médicales pourrait permettre de soulager les personnes souffrant de certains problèmes de santé et symptômes pour lesquels les traitements conventionnels se montrent inefficaces¹.
- Diverses stratégies de décriminalisation, comme les programmes d'amendes civiles et la déjudiciarisation, ont été déployées sur la scène internationale. Malheureusement, les recherches qui évaluent les répercussions de ces stratégies sont de qualité et de portée limitées.
- Le fait qu'il soit plus facile de donner une amende ou d'imposer des sanctions civiles que de porter des accusations criminelles pourrait intensifier la répression, phénomène connu sous le nom d'« élargissement du filet ». Cet élargissement entraîne parfois des situations comme le non-paiement d'amendes qui ont une grande incidence sur le système de justice pénale.
- Avoir un casier judiciaire a d'importantes conséquences sociales : en effet, un tel casier limite les possibilités de bénévolat, qui sont importantes pour les jeunes adultes qui doivent faire des heures de service communautaire au secondaire, qui veulent faire un stage pendant leurs études postsecondaires ou qui aimeraient nouer des liens et acquérir de l'expérience pour faciliter leur future recherche d'emploi. Un casier judiciaire diminue les chances de trouver un emploi dans les secteurs de l'application de la loi, des services sociaux et des professions libérales. Il peut aussi limiter les options de logement et rend la souscription à une assurance plus difficile ou plus dispendieuse.
- Pour avoir un impact sur le comportement, les pénalités doivent être proportionnelles et appliquées uniformément. Or, l'application des lois canadiennes en vigueur sur la possession de marijuana n'est pas uniforme d'une province à l'autre.

Recommandations

Le CCLT n'encourage pas la consommation de marijuana. Le CCLT préconise plutôt un dialogue national, multisectoriel et éclairé par des données probantes visant à élaborer des options stratégiques qui réduiront les effets néfastes qu'a la consommation de marijuana sur la justice pénale, la société et les soins de santé au Canada. Le CCLT se base sur certains principes – utiliser les données probantes disponibles, réduire les méfaits et favoriser une application équitable de la loi – pour formuler les recommandations suivantes, qui serviront à orienter les options stratégiques.

Réduire les conséquences sur la justice pénale

- Le CCLT reconnaît que la criminalisation est une réponse disproportionnée à la possession de marijuana pour consommation personnelle et que les accusations criminelles ne sont pas portées de façon uniforme selon les provinces. Pour cette raison, le CCLT appuie une approche de décriminalisation qui élimine les sanctions criminelles et met en place un programme d'amendes civiles en cas de possession de marijuana.
- Le CCLT recommande de créer une stratégie multifacette de lutte contre la marijuana au volant; cette stratégie devrait prévoir des ressources pour l'application de la loi et la recherche afin d'améliorer la détection et de faciliter les poursuites judiciaires.

¹ Le 1^{er} avril 2014, le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* a remplacé le *Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales* en tant que loi applicable en matière de consommation de marijuana médicinale au Canada. Le CCLT accueille favorablement les demandes d'investissement dans des études et des essais cliniques portant sur la marijuana médicale, mais n'est pas en mesure de fournir des avis ou conseils éclairés sur l'exercice de la médecine.



Réduire les conséquences sur la santé

- Du point de vue de la santé, le CCLT préconise une démarche concertée de l'usage de la marijuana où la priorité est donnée aux investissements faits dans un continuum de services factuels de prévention et de traitement, et ce, afin de prévenir et de traiter la consommation problématique.
- Le CCLT recommande que tout changement apporté aux lois touchant la marijuana repose sur des données tirées de l'expérience internationale avec la décriminalisation et la légalisation et des connaissances acquises avec la réglementation sur l'alcool et le tabac.
- Le CCLT favorise une communication claire des risques et méfaits associés à l'usage de marijuana, en particulier auprès des jeunes. Il faut aussi poursuivre les recherches afin de mieux comprendre les effets à court et à long terme sur la santé de l'usage non thérapeutique et médical de marijuana.

Réduire les conséquences sur la société

- Le CCLT reconnaît qu'avoir un casier judiciaire a d'importantes conséquences sur la santé et les finances, notamment en restreignant les perspectives de voyage et d'emploi. Le CCLT appuie les options stratégiques qui n'imposent pas de casier judiciaire en cas de possession de marijuana pour utilisation personnelle.
- Le CCLT recommande la création de messages ciblés pour informer les Canadiens des conséquences sociales et juridiques de la possession de marijuana en vertu des changements apportés aux lois en vigueur.

Conclusion

Les changements apportés aux politiques sur la marijuana devraient se faire en suivant certains principes – utiliser les données probantes disponibles, promouvoir la santé publique, réduire les méfaits et favoriser une application équitable de la loi. D'après les données disponibles, la décriminalisation pourrait permettre de réduire les méfaits sanitaires et sociaux liés à l'application de la loi, sans augmenter considérablement les taux d'usage de marijuana. Cette option permettrait aussi de mener davantage de recherches sur d'autres modèles, tels que les démarches de légalisation mises en place sur la scène internationale. Tout changement apporté aux lois touchant la marijuana devrait être évalué rigoureusement pour en surveiller les effets potentiels, comme des changements dans l'usage, l'application de la loi, les effets sur la santé, ainsi que les coûts et avantages économiques, et pour réagir adéquatement à ces effets.

En améliorant la qualité et l'efficacité des initiatives de prévention au Canada et en collaborant avec les milieux sociaux, juridiques, de santé, de justice et d'application de la loi, nous pouvons prendre en charge et réduire les méfaits associés à la consommation de marijuana.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter certains documents du CCLT, à savoir un sommaire canadien sur le [cannabis](#), un document d'orientation sur les [options législatives pour régir l'usage de la marijuana à des fins non thérapeutiques](#) et la série [Dissiper la fumée entourant le cannabis](#).

ISBN 978-1-77178-203-6

© Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, 2014



Centre canadien de lutte
contre les toxicomanies
Canadian Centre
on Substance Abuse

Le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies transforme des vies en mobilisant les gens et les connaissances afin de réduire les méfaits de l'alcool et des drogues sur la société. En partenariat avec des organismes publics et privés et des organisations non gouvernementales, il travaille à améliorer la santé et la sécurité des Canadiens.

Les activités et les produits du CCLT sont réalisés grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCLT ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.